

## Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées



La réalisation d'un atlas des paysages dans le département des Hautes-Pyrénées s'inscrit dans le prolongement direct de la charte agriculture-urbanisme-territoires signée en décembre 2011 par le préfet, les présidents du conseil général, de la chambre d'agriculture et de l'association des maires du département. Ces partenaires se sont engagés à respecter 4 grands principes :

- gérer de manière économe les sols,
- maintenir l'activité et les espaces agricoles,
- préserver les paysages pour mieux les valoriser et favoriser le « bien vivre ensemble »
- créer les outils permettant leur mise en œuvre concrète.

Cette démarche locale s'inscrit dans la politique européenne et nationale de définir des objectifs de qualité paysagère (convention européenne du paysage). Au-delà de la connaissance des paysages l'atlas a également pour vocation à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire.

### Un outil opérationnel

L'objectif de cet outil que représente un atlas, est de regrouper les connaissances sur l'état des paysages et de comprendre leurs dynamiques d'évolution. Il s'agit également d'un outil opérationnel de connaissances partagées afin de sensibiliser

Les acteurs (élus, professionnels de l'aménagement, techniciens de collectivités) à la prise en compte du paysage dans le développement territorial.

Cet outil sera un support technique opérationnel lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales ...) des projets d'aménagement (création de ZAC, lotissements création de zones industrielles, traitement des entrées de villes...) et à l'occasion de commission des sites. Il sera également support pédagogique auprès des enseignants, élèves et formateurs.

### Une équipe pluridisciplinaire

Le CAUE est maître d'ouvrage de cette étude .Elle nécessite une pluralité de compétences dans les domaines du paysagisme, de l'écologie, la géographie, l'agronomie, la géomantique, la sociologie ou ethnologie. Le bureau d'études l'agence VU D'ICI disposera de deux années pour réaliser ce travail encadré par un **comité technique** (composé des services de l'Etat (DREAL, DDT65), de techniciens du Conseil régional, de l'Union régionale des CAUE, CAUE65, Conseil général 65, d'Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, de la Chambre d'agriculture, du Parc National des Pyrénées, du Service territorial de l'architecture et du patrimoine) et un **comité de pilotage**. Ce comité regroupe des associations et professionnels disposant de ressources intéressant l'étude. Durée de l'étude: décembre 2012-décembre 2014

